

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

– Examen, au titre de l'article 88 du Règlement, des amendements déposés en séance publique sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (n° 4035) (M. Paul Molac, rapporteur).....2

Mercredi
7 avril 2021
Séance de 12 heures

Compte rendu n° 45

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
M. Bruno Studer,
Président**



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Mercredi 7 avril 2021

La séance est ouverte à 12 heures.

(Présidence M. Bruno Studer, président)

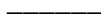


La commission procède à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements déposés auprès du service de la séance sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (n° 4035) (M. Paul Molac, rapporteur).

*La Commission a **accepté** les amendements figurant dans le tableau ci-après ⁽¹⁾ :*

Proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (4035)					
N°	Auteur	Groupe	Place	Alinéa	Avis de la commission
151	M. LACHAUD Bastien	FI	2 ter	S	Favorable
239	M. MAILLARD Sylvain	LaREM	2 ter	S	Favorable
249	Mme BERGÉ Aurore	LaREM	2 ter	S	Favorable
294	Mme BANNIER Géraldine	DEM	2 ter	S	Favorable
305	Gouvernement		2 ter	S	Favorable
303	M. EUZET Christophe	Agir ens.	3	2	Favorable

La séance est levée à 12 heures 10.



(1) Les autres amendements étant considérés comme **repoussés**.